

BUREAU DU PARC
Réunion du 11 mars 2020
à la Maison du Parc – Saint Côme du Mont
50500 CARENTAN LES MARAIS

Relevé de décisions

Extrait de délibération

B 2020/13 Finances locales – Décisions budgétaires : Travaux de la Maison du Parc

Affiché le 03 AVR. 2020

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 11 mars 2020 à Saint Côme du Mont - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 4 mars 2020.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Stéphan **BARRAULT**, Gabriel **DAUBE**, Michel **FAUVEL**, Nicole **GODARD**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Laurent **HUET**, Jean-Marc **JOLY**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**.

Étaient excusés :

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Maryse **LE GOFF**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**.

Étaient également présents (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Audrey **GAUDRON**, Guillaume **HEDOUIN**, Fabienne **COLLINEAU**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**

B 2020/13 Finances locales – Décisions budgétaires : Travaux de la Maison du Parc

Un estimatif révisé du montant des travaux est remis en séance pour discussion. François STREIFF présente l'avant projet détaillé.

Délibération : Le Bureau du Parc valide les travaux ci-dessous pour un montant total de 340 000 € HT et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision sachant qu'il propose d'étudier un éventuel financement en ayant recours à l'emprunt ainsi que la mise en forme d'un programme de travaux déployé sur deux exercices :

A – ESPACE MAISON DU PARC : BÂTIMENT HISTORIQUE – MONTANT 93 280 € HT

A.1 : zone bureau étage : 56 150 € HT

A.2 : zone rez-de-chaussée

* transformation salle de cinéma en bureaux : 27 330 € HT

* espace vélos : 9 500 € HT

* bardage bois : 300 € HT

B – ESPACE MAISON DU PARC : EXTENSION 2009 : 29 080 € HT

B.1.1 à B.1.4 : accès salle exposition et espace détente : 2 030 € HT

B.1.5 terrasse extérieure : 7 650 € HT

B.1.6 sanitaire public 1 300 € HT

B.2 salle d'exposition : 2 500 € HT

B.3 espace de stockage : 4 950 € HT

**B.4 terrasse couverte rez de chaussée devant salle d'exposition temporaire : 2 400 € HT
variante : 3 000 € HT**

B.5 belvédère : 8 250 € HT

C – EXTENSION 2016 : 31 670 € HT

C.1 enduits intérieurs : 9 500 € HT

C.2 châssis de toit existant 2 500 € HT

C.3 châssis de toit bureaux 2 et 3 : 6 000 € HT

C.4 fuite radiateur bureau 10 : 1 150 € HT

C.5 éclairage artificiel : 4 400 € HT

C.6 ventilation chauffage : 8 120 € HT

D – ANNEXE 1 : 27 970 € HT

D.1 couloir : 150 € HT

D.2 cuisine : 1 300 € HT

D.3 : archives : 1 200 € HT

D.4 : stockage de documentations touristiques : 1 800 € HT

D.5 : atelier : 10 540 € HT

option : 600 € HT

D.6 : garage : 7 940 € HT

D.7 : extension garage : 5 040 € HT

E – ANNEXE 2 : 158 000 € HT

E.1 : partie « Est » : 94 500 € HT

E.2 : partie « Ouest » : 63 500 € HT

Pour extrait certifié conforme

Transmis en Préfecture le 03 AVR. 2020

Le Président du Parc

Jean MORIN

PARC NATURE REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 V. de la Chapelle
50500 VARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20200403-DELIB_B2020_13-
DE
Date de télétransmission : 03/04/2020
Date de réception préfecture : 03/04/2020